

satisfaisante, en ce sens que non pas un ou deux pays, mais plusieurs, qui sont en mesure de fournir de l'assistance à l'Inde, se sont groupés en vue de collaborer à cette fin. Le premier ministre peut être certain que notre groupe apportera son appui à toute mesure d'aide du genre de celle prise par le Canada, dont il a parlé.

D'après la déclaration du premier ministre et le communiqué qu'il a eu l'obligeance de nous transmettre il y a quelques instants, nous nous sommes engagés à verser 56 millions de dollars pendant les deux premières années. Mais, si je l'ai bien compris, une partie de ce montant sera pris sur les crédits actuels du plan de Colombo tandis que le solde s'ajoutera à ces crédits.

Quand le moment viendra de présenter une loi pour remplir cette promesse, aurons-nous sans doute l'occasion de traiter cette question dans le détail. Tout ce que je veux dire pour l'instant, c'est qu'à mon sens, une initiative de ce genre, fondée sur la coopération internationale, est extrêmement importante tant sur le plan politique que sur le plan économique. Il n'y a pas un pays qui mérite d'être aidé plus que l'Inde, car l'Inde essaye de s'aider elle-même et de maintenir une démocratie vigoureuse et progressiste dans une région du monde où elle revêt pour nous tous une importance capitale.

Nous applaudissons aux dispositions prises par le gouvernement canadien pour participer à cette entreprise internationale, et nous l'assurons de notre appui.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je veux d'abord remercier le premier ministre de nous avoir envoyé un exemplaire du communiqué. C'est un document très utile à qui veut connaître le principe et les détails de ces propositions.

Mon groupe est très heureux d'appuyer sans réserve les propositions annoncées par le premier ministre en vue de l'investissement d'une somme globale de 2 milliards en secours à l'Inde. Nous savons tous que l'Inde mérite parfaitement cette aide à cause des efforts qu'elle fait pour s'aider elle-même, et nous nous réjouissons de cette proposition d'autant plus que l'Inde est membre du Commonwealth.

Cette aide de 2 milliards à l'Inde nous réjouit énormément, car elle doit être consacrée à des travaux de mise en valeur et à l'amélioration du sort d'êtres humains. Voilà le genre de placement que nous favorisons. Nous sommes heureux d'apprendre que le Canada va investir dans ce projet dont les fins sont pacifiques un total de 56 millions, en collaboration avec d'autres nations. Espé-

rons que cela aidera le peuple indien à poursuivre sa marche ascendante et à mettre en valeur un pays plein de ressources.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Flynn.

MINISTÈRE DES MINES ET DES RELEVÉS TECHNIQUES

Office fédéral du charbon—

229. Administration et enquêtes de l'Office fédéral du charbon, \$126,345.

M. MacEwan: Monsieur le président, pour continuer les propos que je tenais sur ce point, j'aimerais revenir sur certaines remarques faites par l'honorable député de Bonavista-Twillingate à la fin de la séance, hier soir. Il a dit qu'en 1957, le gouvernement de l'époque avait proposé la construction de centrales thermiques et la production d'énergie dans la région de l'Atlantique. Il s'est demandé pourquoi la proposition n'avait pas été bien accueillie par les premiers ministres des provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

Il était évident, comme l'a dit l'honorable député, que les centrales appartiendraient au tout puissant gouvernement fédéral de ce temps-là. Les provinces n'auraient eu rien à dire; le gouvernement fédéral aurait été le propriétaire. Et, si je me rappelle bien les observations faites alors par les membres du cabinet dans la région, aucune garantie n'était donnée que le charbon serait employé dans les centrales électriques thermiques. On disait que le pétrole coûtait moins cher, et qu'il valait peut-être mieux laisser le charbon dans la terre.

Le député a parlé de la nouvelle loi, c'est-à-dire de la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, qui est une initiative de notre gouvernement. Le député s'en est moqué, disant qu'elle ne pesait pas lourd. Il a conclu en disant:

Il est vrai que la centrale de Trenton a été achevée, mais rien d'autre n'a été fait.

La centrale de Trenton est une centrale thermique. Comme elle se trouve dans ma région, j'aimerais vous en entretenir un moment en vous citant quelques-uns des chiffres consignés au compte rendu par le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales il y a quelques semaines à propos de sommes payées sous l'empire de ladite loi dans la province de la Nouvelle-Écosse. Il s'agissait de la quantité de charbon utilisée par la centrale thermique de Trenton en 1960. D'après les chiffres du ministre, voici quelles étaient à la fin de mars 1961 les dépenses faites en Nouvelle-Écosse en vertu de cette loi: subventions au charbon, 2.12 millions; réseau de transmission, avec prolongement de